

Informations complémentaires (https://my.ulg.ac.be/MyULg/PP_xt/IFC/fr/catalogueifc.do?as_action=consult&id=416)

Renseignements

Université de Liège (ULg)

Monsieur le Professeur D. GIET

Département de Médecine générale

Bât. B23 - CHU - 4000 Liège - BELGIQUE

Tél : 04/366.42.76 - Fax : 04/366.42.77

Université de Sciences Médicales et de Pharmacie de Ho Chi Minh Ville (UMP)

Monsieur le Professeur PHAM LE AN

Département de Médecine Familiale

Ho Chi Minh Ville - République Socialiste du VIETNAM

Présentation

Le **Diplôme interuniversitaire belgo-vietnamien de type Master post-universitaire en Médecine familiale - Médecine générale / Certificat post-universitaire en Médecine familiale - Médecine générale** prépare à la pratique de la Médecine familiale/générale.

Cette formation est équivalente à un Master post-universitaire, sans ouvrir à un quelconque droit de pratique médicale en Belgique ou en Europe. Elle comporte à la fois des cours théoriques, des stages cliniques, des séminaires d'accompagnement de pratique médicale ainsi que la rédaction et la défense d'un Travail de Fin d'Etudes.

Les candidats réalisent des stages cliniques exclusivement au Vietnam, dans des cabinets de Médecine familiale/générale, dans des Centres de soins primaires et dans des services hospitaliers pertinents pour l'exercice futur de la Médecine familiale/médecine générale sous la direction de Maîtres de stage reconnus conjointement par les deux Départements partenaires.

Conditions particulières d'accès

- être docteur en médecine habilité à pratiquer au Vietnam

- être porteur d'une attestation de réussite d'une épreuve de sélection spécifique au Diplôme interuniversitaire belgovietnamien de type Master post-universitaire en Médecine familiale - Médecine générale / Certificat post-universitaire en Médecine familiale - Médecine générale, organisée par les deux départements partenaires.

Durée de la formation

* Deux années d'études pour les étudiants en possession du Certificat spécifique de Médecine générale délivré par l'ULg (enseignement théorique de 200h de Médecine générale dispensé à l'ULg, réussite de l'examen y afférent et 12 mois de stages spécifiques).

* Trois années d'études pour les étudiants ayant suivi uniquement un enseignement théorique de 200h de Médecine générale dispensé à l'ULg et ayant réussi l'examen y afférent.

L'étudiant qui n'est dans aucune des deux situations précitées doit d'abord :

* soit obtenir le Certificat spécifique de Médecine générale délivré par l'ULg (enseignement théorique de 200h de Médecine générale dispensé par l'ULg et réussi l'examen y afférent, et 12 mois de stages spécifiques) et il pourra ensuite s'inscrire à la 1ère année du Diplôme interuniversitaire belgo-vietnamien de type Master post-universitaire en Médecine familiale - Médecine générale / Certificat post-universitaire en Médecine familiale - Médecine générale en deux ans ;

* soit suivre l'enseignement théorique de 200h de Médecine générale délivré par l'ULg (pas de Certificat spécifique de Médecine générale) et il pourra ensuite s'inscrire à la 1e année du Diplôme interuniversitaire belgo-vietnamien de type Master post-universitaire en Médecine familiale - Médecine générale / Certificat post-universitaire en Médecine familiale - Médecine générale, en trois ans.

Programme de cours

FORMATION EN 3 ANS

Première année

Cours obligatoires

MSTG0016-1	<i>Stages, 1re année</i>				45
	- <i>Stages de médecine familiale/médecine générale</i> - COLLÉGIALITÉ - [8mois St.]	-	-	[+]	
	- <i>Stages en Centres de soins primaires</i> - COLLÉGIALITÉ - [2mois St.]	-	-	[+]	
	- <i>Stages hospitaliers pertinents pour l'exercice futur de la MF/MG</i> - COLLÉGIALITÉ - [2mois St.]	-	-	[+]	
MEDE2020-1	<i>Séminaires d'accompagnement de la pratique médicale, 1re année</i> - COLLÉGIALITÉ	-	-	-	5
MEDE2001-1	<i>Cours complémentaires à la formation théorique de base, 1re année</i> - COLLÉGIALITÉ	40	-	-	2
MTFE2015-1	<i>Exercices encadrés y compris travail de fin d'études, 1re année</i> - COLLÉGIALITÉ	-	60	-	8

Deuxième année

ULg : Administration de l'Enseignement et des Etudiants - Affaires Académiques

Responsable de l'information : Monique Marcourt, Direction générale à l'Enseignement et à la Formation

Date de validité des données : 18/06/2013 - Page 1 / 3

Cours obligatoires

MSTG0017-1	<i>Stages, 2e année</i>				45
	- <i>Stages de médecine familiale/médecine générale</i> - COLLÉGIALITÉ - [8mois St.]	-	-	[+]	
	- <i>Stages en Centres de soins primaires</i> - COLLÉGIALITÉ - [2mois St.]	-	-	[+]	
	- <i>Stages hospitaliers pertinents pour l'exercice futur de la MF/MG</i> - COLLÉGIALITÉ - [2mois St.]	-	-	[+]	
MEDE2020-2	<i>Séminaires d'accompagnement de la pratique médicale, 2e année</i> - COLLÉGIALITÉ	-	-	-	5
MEDE2001-2	<i>Cours complémentaires à la formation théorique de base, 2e année</i> - COLLÉGIALITÉ	40	-	-	2
MTFE2015-4	<i>Exercices encadrés y compris travail de fin d'études, 2e année</i> - COLLÉGIALITÉ	-	60	-	8

Troisième année

Cours obligatoires

MSTG0018-1	<i>Stages, 3e année</i>				45
	- <i>Stages de médecine familiale/médecine générale</i> - COLLÉGIALITÉ	-	-	-	
	- <i>Stages en Centres de soins primaires</i> - COLLÉGIALITÉ - [2mois St.]	-	-	[+]	
	- <i>Stages hospitaliers pertinents pour l'exercice futur de la MF/MG</i> - COLLÉGIALITÉ - [2mois St.]	-	-	[+]	
MEDE2020-3	<i>Séminaires d'accompagnement de la pratique médicale, 3e année</i> - COLLÉGIALITÉ	-	-	-	5
MEDE2001-3	<i>Cours complémentaires à la formation théorique de base, 3e année</i> - COLLÉGIALITÉ	40	-	-	2
MTFE2015-3	<i>Exercices encadrés y compris travail de fin d'études, 3e année</i> - COLLÉGIALITÉ	-	60	-	8

FORMATION EN 2 ANS

Première année

Cours obligatoires

MSTG0016-1	<i>Stages, 1re année</i>				45
	- <i>Stages de médecine familiale/médecine générale</i> - COLLÉGIALITÉ - [8mois St.]	-	-	[+]	
	- <i>Stages en Centres de soins primaires</i> - COLLÉGIALITÉ - [2mois St.]	-	-	[+]	
	- <i>Stages hospitaliers pertinents pour l'exercice futur de la MF/MG</i> - COLLÉGIALITÉ - [2mois St.]	-	-	[+]	
MEDE2020-1	<i>Séminaires d'accompagnement de la pratique médicale, 1re année</i> - COLLÉGIALITÉ	-	-	-	5
MEDE2001-1	<i>Cours complémentaires à la formation théorique de base, 1re année</i> - COLLÉGIALITÉ	40	-	-	2
MTFE2015-1	<i>Exercices encadrés y compris travail de fin d'études, 1re année</i> - COLLÉGIALITÉ	-	60	-	8

Deuxième année

Cours obligatoires

MSTG0017-1	<i>Stages, 2e année</i>				45
	- <i>Stages de médecine familiale/médecine générale</i> - COLLÉGIALITÉ - [8mois St.]	-	-	[+]	
	- <i>Stages en Centres de soins primaires</i> - COLLÉGIALITÉ - [2mois St.]	-	-	[+]	
	- <i>Stages hospitaliers pertinents pour l'exercice futur de la MF/MG</i> - COLLÉGIALITÉ - [2mois St.]	-	-	[+]	
MEDE2020-2	<i>Séminaires d'accompagnement de la pratique médicale, 2e année</i> - COLLÉGIALITÉ	-	-	-	5
MEDE2001-2	<i>Cours complémentaires à la formation théorique de base, 2e année</i> - COLLÉGIALITÉ	40	-	-	2
MTFE2015-4	<i>Exercices encadrés y compris travail de fin d'études, 2e année</i> - COLLÉGIALITÉ	-	60	-	8

Evaluation

Le Diplôme interuniversitaire belgo-vietnamien de type Master post-universitaire en Médecine familiale - Médecine générale / Certificat post-universitaire en Médecine familiale - Médecine générale est délivré aux docteurs en médecine habilités à pratiquer au Vietnam qui

- * ont satisfait aux exigences de réussite des 12 mois de stage cliniques
- * ont participé activement et annuellement à 80 % des séminaires d'accompagnement de la pratique médicale et satisfait aux exigences de réussite de ceux-ci
- * ont participé annuellement à 80 % des enseignements théoriques dispensés (cours complémentaires à la formation théorique)

de base) et satisfait aux exigences de réussite de l'examen y afférent

- * ont satisfait aux exigences de réussite d'un Travail de Fin d'Etudes présenté devant un Jury composé de membres des deux Départements partenaires.

Inscription

Les candidats doivent avoir le statut d'étudiant au sein des deux universités partenaires

Inscription à l'ULg :

- auprès de la Cellule formation continue
- documents à présenter : autorisation d'inscription du Doyen
- frais d'inscription : 50 euros/an

Inscription à l'UMP :

- auprès du Service des inscriptions
- documents à présenter : autorisation d'inscription du Doyen
- frais d'inscription : 200 euros/an